

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Histoire parcours Métiers de l'Accompagnement Politique : communication**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- **Mme Marion BRETECHE** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **M. Pierre ALLORANT** **Professeur des Universités**

- **Mme Corinne LEGOY** **Professeure des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Histoire parcours Métiers de l'Accompagnement Politique : communication**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ**

Professeure des Universités

Membres du jury :

- **M. Biagio Francesco URSI**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Histoire parcours Métiers de l'Accompagnement Politique : communication**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE** **Professeur des Universités**

Membres du jury :

- **M. Gaël RIDEAU** **Professeur des Universités**
- **M. Pierre ALLORANT** **Professeur des Universités**
- **M. Marc Olivier LACROIX** **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L' UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Histoire parcours Métiers de l'Accompagnement Politique : communication**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. Pierre ALLORANT**

Professeur des Universités

Membres du jury :

- **Mme Corinne LEGOY**

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025



Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-1
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Histoire parcours Métiers de l'Accompagnement Politique : communication**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Arnaud SUSPENE

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL

Professeure des Universités

Membres du jury :

- Mme Noëlline CASTAGNEZ

Professeure des Universités

- M. Gaël RIDEAU

Professeur des Universités

- Mme Corinne LEGOY

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Histoire parcours Métiers de l'Accompagnement Politique : communication**, est constitué comme suit :

- M. Arnaud SUSPENE

Directeur du Département d'Histoire, Professeur des Universités

- Mme Noëlline CASTAGNEZ

Professeure des universités

- Mme Corinne LEGOY

Professeure des universités

- M. Gaël RIDEAU

Professeur des universités

- M. Charles PARISOT-SILLON

Maître de Conférences

- Mme Marion BRETECHE

Maître de Conférences

- M. Christophe SPERONI

Maître de Conférences

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Mme Manon LARUE | Attaché temporaire d'enseignement et de recherche |
| - Mme Françoise DAOUDI | BIATSS, Responsable bureau licence |
| - Mme Pascale SOLON | BIATTS, SCD |
| - Mme Sandrine HARANG | BIATSS, Bureau des masters |
| - Mme Anaïs COSNARD-BOURGEOIS | Représentant étudiant, master première année |
| - Mme Othilie PREATO | Représentant étudiant, master première année |
| - | Représentant étudiant, master première année |
| - Mme Sarah CHAUSSARD | Représentant étudiant, master deuxième année |
| - Mme Jehanne OUAZANA | Représentant étudiant, master deuxième année |
| - M. Marc PREAULT | Représentant étudiant, master MEEF HG |
| - M. David PIGEON | Représentant étudiant, master MEEF HG |

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND